



PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Troisième session
de la 56^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 12 mai 2009

MEMBRES DU COMITÉ

M. Kennedy, président
M^{me} Lavoie, vice-présidente
M. Miles
M. A. LeBlanc
M. Fraser

M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles
M. Betts
M. Holder
M. MacDonald

le 12 mai 2009

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 7 mai 2009 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

42, *Loi concernant The Roman Catholic Bishop of Saint John* ;
51, *Loi sur les thérapeutes respiratoires*.

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements :

29, *Loi concernant l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick* ;
34, *Loi pourvoyant à la fusion des fiduciaires de certaines Églises presbytériennes à Saint John, Nouveau-Brunswick*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Larry Kennedy, député